

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL LOCAL DES PARENTS 31 JANVIER 2017

Rappel de l'ordre du jour

Introduction

Abdoulaye SANGARÉ, adjoint au maire chargé de l'éducation

20H30/21H00:

Approbation du compte-rendu du CL du 13/12/2016.

Recueil des points pour les ODJ des CL suivants de l'année scolaire 2016/2017.

Création du groupe de travail sur le processus de réservation.

21H00/22H00:

La démographie scolaire et ses implications sur :

-la carte scolaire

-le processus d'inscriptions scolaires

22h00/22h30:

FAQ:

-le transport scolaire

-les projets en cours

Documents joints aux participants

Ordre du jour

Projet de compte-rendu du CL du 13/12/2016

Autorisation d'utilisation de votre adresse mail

Charte de bonne utilisation des mails entre membres du conseil local

Un document PowerPoint appuie la présentation : elle est jointe au compte-rendu.

Liste des présents

Monsieur Sangaré, 4ème adjoint délégué à l'éducation

Monsieur Lardy, directeur de l'éducation

Madame Tisson, Responsable du Pôle Administratif et Financier de la direction de l'Education

Madame Chelghoum, Coordinatrice de Projet et des Relations aux écoles et usagers

Les représentants des parents d'élèves élus :

Madame Badache, école les châteaux élémentaire

Madame Ben Amor, école le chemin dupuis maternelle

Madame Bondoa, école la sébile élémentaire

Madame Decaulne, école les tilleuls maternelle

Madame Eudier, école la justice (élémentaire)

Madame Felicite-Zulma, école les châteaux maternelle

Madame Gaeng, école la sébille élémentaire

Madame Ghezali, école les touleuses élémentaire

Madame Goloko, école la chanterelle élémentaire

Madame Hezouani, école l'escapade élémentaire

Madame Jingand, école le terroir élémentaire

Madame Jason, école le nautilus

Madame Laronha, école le point du jour maternelle

Madame Le Berre, école le hazay élémentaire

Madame Lemaire, école le terroir maternelle

Madame Meddar, école le hazay élémentaire

Madame Ngangweshe, école le point du jour élémentaire

Madame Pueyo, école le village maternelle

Madame Robert, école la chanterelle maternelle

www.ville-cergy.fr



villedecergy

Madame Romagne, école les touleuses maternelle
Monsieur Babin, école le ponceau maternelle
Monsieur Boulay-Claverie, école les tilleuls élémentaire
Monsieur Delapierre, école les terrasses élémentaire
Monsieur Hatik, école le chemin dupuis élémentaire

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Chelghoum. Le secrétaire de séance est M.Sangaré.

Mme Tisson se présente et présente son rôle et ses missions au sein de la direction de l'éducation. En tant que responsable du PAF, elle gère les questions de suivi budgétaire, (marchés publics des prestations, dotations aux écoles par exemple), ainsi que les inscriptions et dérogations scolaires.

Point n°1 adoption du compte-rendu du CL du 13/12/2016

Le conseil adopte le CR à l'unanimité.

Point n°2 Recueil des points pour les ODJ des CL suivants de l'année scolaire 2016/2017.

Il est décidé que le prochain conseil local se tiendra le **mardi 21 mars 2017 à 20h30**.

Néanmoins, la réunion sera finalement **avancée au mardi 14 mars 2017.**

Le point principal évoqué sera la question de la prestation de restauration scolaire : les parents souhaitent soulever, en plus de la prestation en général, les menus végétariens, les conditions de travail des Agents d'Entretien et de Restauration. Ce point rejoint la question de l'hygiène et de l'entretien des écoles.

D'autres points sont suggérés dans le cadre des travaux du CL :

- la question du stationnement des enseignants en lien avec la question des problématiques de circulation autour des écoles.
- le quotient familial.
- le plan de formation des équipes en matière de sécurité.
- la communication avec les familles et l'EN suite aux difficultés de chauffage.

Point n°3 : Création du groupe de travail sur le processus de réservation.

➤ Les objectifs

- Réaliser le bilan des parents sur ce dispositif pour enrichir celui établi par la Ville
- Définir des pistes d'amélioration.

➤ La constitution d'un groupe de travail Ville- Parents

- avec des représentants de la Ville
- avec environ 15 parents volontaires.
- 1 réunion avec restitution des travaux aux élus.

➤ Le calendrier

Proposition de date de réunion : le mardi 28 février 2017, à 20h30.

Les parents intéressés ont pu s'inscrire sur la liste d'émargement mise à leur disposition. Il y a également la possibilité de s'inscrire via le mail cl.parents@ville-cergy.fr : ce qui laisse aux parents présents le temps d'informer d'autres parents susceptibles d'être intéressés.

Point n°4 : La démographie scolaire et ses implications:

-sur la carte scolaire :

Les services de la ville excusent l'absence du prestataire en charge de l'étude actuelle.

Présentation des objectifs, des constats et des propositions.

- Question sur l'occupation des locaux : la ville de Cergy veille à ce que les élèves dans des bâtiments non modulaires ainsi qu'à ne pas créer des bâtiments périscolaires « en dur » qui seraient finalement vides après un an ou deux.
- Question de la mixité sociale : les constats sont effectivement différents selon les quartiers. La ville est vigilante au respect de cette mixité sociale dans les découpages scolaires.
- Question sur le fait que cette étude arriverait « trop tard » : une étude avait été précédemment commandée par la CACP (en charge des équipements liés aux arrivées de nouveaux habitants). Or cette étude était une étude de démographie urbaine (davantage statistique). Elle ne prenait pas en compte certaines évolutions propres à la population scolaire. C'est pour cette raison que la ville de Cergy a souhaité une étude de démographie scolaire (plus dynamique). Les parents soulèvent l'intérêt d'y superposer une étude sociologique.
- Question de l'impact des hébergements sociaux d'urgence : les parents s'interrogent sur l'impact de ces hébergements sur les dotations aux écoles.
- Question des ALSH : ils sont actuellement tous en-dessous du seuil de leur capacités d'accueil.

Présentation des cartes et explication du principe de carte scolaire flottante. Sur une zone géographique déterminée, deux écoles sont possibles, situées à équidistance. En fonction des effectifs d'une école, les enfants sont inscrits dans l'école en capacité d'accueillir dans les meilleures conditions d'enseignement, et ce en concertation avec l'Education Nationale.

-sur le processus d'inscriptions scolaires :

Présentation du calendrier (14 février au 13 mai 2017)

Présentation de la procédure et du rôle des commissions de dérogations.

Rappel des conditions d'admission dans le cadre du dispositif de scolarisation des moins de 3 ans.